



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dix-septième jour de novembre deux mille quinze, à 16 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9116-11-2015 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9117-11-2015 TNO

Orientations budgétaires 2016

VU les orientations budgétaires 2016 des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie suivantes :

1. Équilibrer les dépenses avec les revenus
2. Maintenir un emploi pour l'entretien des installations sportives et culturelles à Cap-Seize
3. Indexer la rémunération des élus à 2%
4. Réaliser la programmation 2016 des investissements de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
5. Créer une réserve pour l'élection du préfet (2017)

6. Élaborer une entente intermunicipale pour l'utilisation des équipements sportifs et culturels de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
7. Prévoir une hausse des dépenses générales de 2,5%
8. Réparer les deux ponts situés dans le secteur de la route Saint-Joseph-des-Monts
9. Réaliser une étude de stabilisation de deux talus dans le secteur de la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit adopter son budget 2016 le 14 décembre prochain.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve les orientations budgétaires 2016 telles que proposées;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCOURS DU BUDGET 2016 DES TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Comme le stipule l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait rapport sur la situation financière des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie.

États financiers 2014 et rapport de l'auditeur indépendant

Pour des raisons hors de notre contrôle, les états financiers 2014 et le rapport de l'auditeur indépendant seront déposés pour adoption lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

Budget 2015

En 2015, un budget équilibré a été prévu. Les dépenses et les revenus des TNO de la MRC sont établis à 479 410 \$. Les dépenses visent, généralement, à assumer les coûts de gestion, à maintenir le bon état des infrastructures et à offrir des services municipaux aux résidents des TNO de la MRC.

En 2015, la MRC a bénéficié d'un projet dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) qui a permis d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration surtout dans les zones habitées des TNO de la MRC, soit Cap-Seize. Des investissements d'entretien ont permis un maintien de l'intégralité des infrastructures routières. Des travaux routiers majeurs ont également été réalisés sur la route du Ruisseau Landry à la suite d'un glissement de terrain survenu en 2007. De plus, une subvention dans le cadre du Pacte rural a permis la rénovation des toilettes du centre des loisirs. Aussi, les travaux de la programmation 2015 de la TECQ nous ont permis de réaliser des travaux d'eau potable également au centre des loisirs.

Prévisions budgétaires 2016

En 2016, la MRC envisage de créer un fonds dédié aux activités sportives et culturelles, de réaliser la programmation 2016 de la TECQ, de réparer les ponts du Ruisseau Côté et du Ruisseau

Antoine situés sur la route Saint-Joseph-des-Monts et de réaliser une étude dans le but de stabiliser deux talus aussi situés sur la route Saint-Joseph-des-Monts à la hauteur du lot 16, rang Ouest, de la rivière Sainte-Anne.

Le budget des TNO de la MRC sera adopté le 14 décembre 2015.

CONTRATS ACCORDÉS EN 2015 TNO

En vertu de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le préfet présente la liste des contrats accordés en 2015 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

AVIS DE MOTION

Je soussignée, LYNDA LAFLAMME, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour l'adoption du budget 2016 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

AVIS DE MOTION

Je soussigné, REJEAN NORMAND, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2016*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JUDES LANDRY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement sur les coûts relatifs aux matières résiduelles*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SERGE CHRÉTIEN, il est résolu de lever la séance à 16 h15.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
